

2017.44  
nomenclature : 8.9

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
Conseil Municipal du 06 avril 2017

Conseillers en exercice :	33
présents :	31
pouvoirs :	2
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

***Aujourd'hui jeudi 06 avril 2017 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 31 mars 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

**ETAIENT EXCUSES**

Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Emilie RICHAUD – M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**DÉVOLUTION D'UN FONDS ARCHEOLOGIQUE AU MUSEE TUMULUS DE BOUGON  
(DEUX-SEVRES) 2017.44**

Par délibération du Conseil Municipal du 27 juillet 2005 modifiée le 22 janvier 2009, Monsieur Claude BURNEZ, archéologue spécialisé dans période néolithique, avait fait don à la Ville de Cognac d'un fonds archéologique réparti dans une zone géographique comprise entre l'Atlantique et le département de la Dordogne.

Ce don inventorié est constitué de :

- 76 cartons à dessins,
- 3 tubes à dessins,
- 1 classeur dessins Fontbelle (Charente Maritime),
- 27 dossiers contenant des tirés à part,
- 6 caisses carton de diapositives et tirages photographiques,
- 111 dossiers de sites archéologiques,

**2017.44**  
**nomenclature : 8.9**

Par courrier du 22 janvier 2017, Madame Suzanne BURNEZ, veuve du donateur du fonds, informe Monsieur le Maire de Cognac de son souhait de léguer la totalité de ce fonds de documentation scientifique au Musée des Tumulus de Bougon à la fois musée de préhistoire et site archéologique de pleine nature, lequel s'engage à en faciliter l'accès pour la consultation notamment des chercheurs archéologues.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**ACTE le don du fonds de documentation scientifique de Monsieur Claude BURNEZ au Musée départemental des Tumulus de Bougon (Deux-Sèvres),  
AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de dévolution d'archives scientifiques à intervenir avec le Département des DEUX-SEVRES.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS